Image not found or type unknown

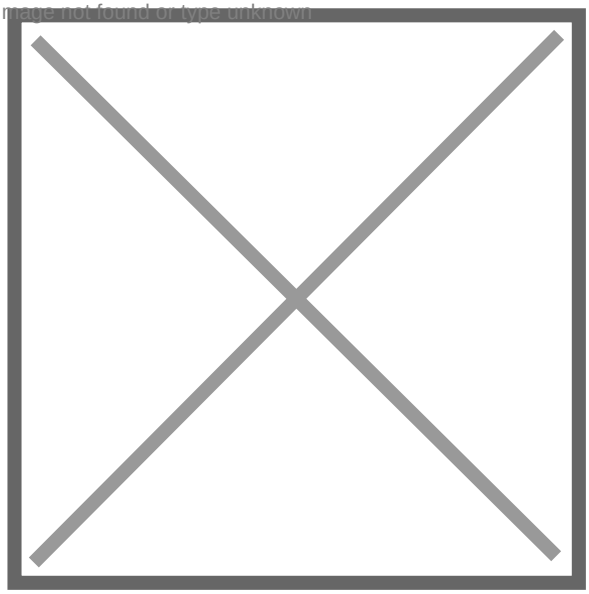

Retard de livraison sur déménagement étranger

Par **CILOUDJ**, le **10/07/2009** à **12:03**

Bonjour,
Nous avons des questions sur les abus d'une societe de démenagement;
Pour commencer déménagement en deux partie une vers l'étranger afrique et l'autre vers garde meuble.

Pour celle à l'étranger premier non respect impossible d'avoir une date écrite concernant l'embarquement de la caisse sur le contrat, délai de livraison approximatif mais vu que pas de date de départ... notre caisse est partie par bateau avec plusieurs changement dont aucun nous a été siganalé, gréve qui a retardé son envoi la ce n'est pas la responsabilité de l'entreprise sauf que a aucun moment nous avons ni coup de téléphone , ni lettre d'explication.
Arrivée à destination avec 3 mois de retard, ce qui implique de grosses dépenses puisse qu'avec les meubles se trouvait un véhicule donc location auto, achat d'affaires de necessité obligés vaisselles, fournitures scolaires se trouvant dans la caisse, vetements....
Lors d'un contact avec les representants (transitaire) aucun geste de communication du transitaire ni de l'entreprise et geste tout court!!
Suite à reclamation la réponse fut en gros estimait vous heureux qu'on vous ait pas fait payer de frais supplementaires de garde portuaire lors des changements de bateaux...
Voila je recherche tous les conseils nécessaire bon avocats specialisés dans les litiges avec un déménageur, conseils divers procédures... merci pour votre aide car ma situation et la meme pour une 20 de familles.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés